

Paris, le 10 septembre 2014

Service pédagogique

Michel HERON
IA-IPR d'histoire-géographie

michel.heron@diplomatie.gouv.fr
01 53 69 38 46
06 07 07 71 97

Mesdames, messieurs les professeurs d'histoire-géographie
s/c de
Madame ou monsieur le Chef d'établissement

Objet : **Lettre de rentrée**

Madame, monsieur, cher(e) collègue,

Après la pause estivale, c'est toujours avec le même plaisir que je renoue le contact avec vous. Que la rentrée 2014 vous trouve dans les meilleures conditions pour aborder cette nouvelle année scolaire.

Je souhaite en premier lieu saluer les collègues qui nous rejoignent dans le réseau.

Qu'ils soient les bienvenus.

Je tiens ensuite à adresser mes plus vives félicitations aux lauréats des concours. De plus en plus de réussites au fil des années, je m'en réjouis.

J'invite les collègues qui souhaitent préparer les concours de recrutement (Capes et agrégation internes) à me contacter (cf. adresse ci-dessus) afin que je puisse constituer une **liste de diffusion**.

Qu'ils prennent connaissance du **référentiel de compétences des enseignants**. Il a été publié dans le BO du 25 juillet 2013.

Afin de soutenir ces collègues, j'ai souhaité mettre en place un groupe d'aide à la préparation aux concours le *GPrepConcours* (GPC). Il sera à disposition des candidats et ses membres pourront être interrogés à l'adresse suivante : <http://concours.histegeo.org>

Un grand MERCI à toutes celles et à tous ceux qui, par leurs activités, animent le réseau.

Qu'ils soient ici assurés de ma reconnaissance.

Enfin, qu'il me soit permis de redire dans ce courrier que nos disciplines réclament de la part des élèves qui vous sont confiés un **investissement important** qui doit être récompensé à sa juste valeur. C'est dorénavant chose faite. L'histoire et la géographie participent activement à la réussite des élèves des établissements français à l'étranger ; c'est un beau succès. ***Soyons-en fiers.***

Je suis certain que c'est parce que vous échangez entre vous, que vous confrontez vos pratiques et vos points de vue, que vous concevez des évaluations communes le plus fréquemment possible et ce en déterminant des critères d'évaluation acceptés et connus de tous (professeurs, élèves et parents) que nos disciplines participent davantage que par le passé à la réussite des élèves.

Finalement, je ne peux que vous inviter à continuer à harmoniser vos pratiques et vos évaluations de manière à assurer une large équité qui valorisera votre travail et celui de vos élèves.

Mes remerciements les plus vifs aux professeurs qui ont coordonné les différentes réunions d'harmonisation des baccalauréats et du DNB.

Comme les années précédentes, je souhaite par cette lettre vous apporter quelques informations sur l'actualité de l'AEFE et de nos disciplines.

Le nouveau **POS** (plan d'orientation stratégique) de l'AEFE est désormais à disposition. Il constitue pour nous tous une véritable feuille de route.

Je tiens aussi à vous rappeler que dans le BO n°21 du 22 mai 2014 (encart), a été publiée la **circulaire de préparation de la rentrée 2014**. Elle insiste sur quelques axes :

- améliorer la progressivité des apprentissages ;
- faire évoluer les pratiques d'évaluation des élèves ;
- mieux aider et accompagner les élèves qui en ont le plus besoin.

Cette circulaire fait écho à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République qui a été publiée au Journal officiel le 9 juillet 2013.

La refondation de l'Ecole de la République entend faire partager et respecter des principes et des valeurs.

Faut-il redire que l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie commune ainsi que le respect des droits et des devoirs au sein de la communauté éducative constituent des missions fondamentales de l'Ecole. Afin de les faire vivre, je vous signale l'existence d'un concours *La coupe des élèves citoyens* organisé par l'association **Initiadrroit**.

Cette association à but non lucratif regroupe des avocats bénévoles et se fixe comme objectif de sensibiliser des élèves à l'importance du droit dans les relations sociales.

La refondation de l'Ecole entend favoriser aussi la réussite éducative des élèves en mettant l'accent, entre autres, sur le renforcement des liens avec l'école élémentaire et sur l'innovation.

Sachez que je souhaite que vous soyez nombreux à participer à la mise en place des conseils école-collège. Je vous renvoie pour cela à la lecture des fiches repères (Eduscol. Juin 2014).

Quant à l'innovation c'est une démarche de conduite du changement et d'accompagnement des nouvelles organisations et des nouvelles pratiques qui doit contribuer, elle aussi bien sûr, à la refondation de l'Ecole. Grâce en particulier aux outils numériques et à la pédagogie du numérique, des pratiques attractives, innovantes et efficaces peuvent être développées. Nos disciplines doivent participer à « **faire entre l'Ecole dans l'ère du numérique** ». C'est déjà souvent le cas mais cela mérite toutefois d'être poursuivi voire amplifié.

Les visites et inspections

Je n'ignore pas que la visite ou l'inspection en classe constitue un moment important pour vous. La fonction première de la visite ou de l'inspection est d'ordre pédagogique. Vous rencontrer en classe me permet d'apprécier l'ensemble de votre travail avec vos classes de manière à avoir une vue d'ensemble de la façon dont vous assumez vos missions en classe et au sein de votre établissement d'exercice.

Toute visite ou inspection est suivie d'un entretien qui permet d'examiner ensemble les choix de contenus, les démarches et les méthodes adoptés par vos soins. Cet entretien conduit le plus généralement à formuler des conseils et des recommandations. Ces derniers figurent dans le bulletin de visite ou le rapport d'inspection.

Sachez que l'entretien est aussi pour vous l'occasion de vous exprimer sur votre situation personnelle et de faire un inventaire de la totalité de vos activités (documents à l'appui). L'engagement de beaucoup d'entre vous, au-delà de vos cours, est souvent remarquable. Je le sais mais il reste trop souvent peu connu. Mes bulletins et rapports entendent en faire état.

Sachez encore que je souhaite que dans vos établissements d'exercice, l'équipe d'histoire-géographie se dote d'un projet disciplinaire afin que nos disciplines concourent à la réussite des élèves et à la mise en œuvre du projet d'établissement.

Les programmes

Après les allègements en terminales ES/L et en 3^{ème}, après la mise en œuvre des nouveaux programmes en 1^{ère} S dont l'horaire est fixé à 2h30, **la rentrée 2014** verra la mise en œuvre des nouveaux programmes de terminale S (BO n°8 du 21 février 2013) avec un horaire de 2h et le retour de l'épreuve écrite d'histoire-géographie à la fin de la terminale S (BO n°43 du 21 novembre 2013).

Je tiens à rappeler la spécificité de la série S et à mentionner les particularités des différentes questions des programmes (1^{ère} et terminale) qui doivent conduire à nettement différencier les approches à adopter dans la série S par rapport aux séries ES et L.

Les attentes dans l'épreuve du baccalauréat en série S sont également spécifiques.

Je vous recommande la lecture des fiches d'aide mises en ligne sur le site Eduscol. Des ressources existent dorénavant pour TOUTES les classes.

Ces fiches doivent se lire comme des accompagnements des programmes. Je tiens à dire explicitement que les fiches Eduscol ne doivent pas être mises sur le même plan que les programmes eux-mêmes. Elles constituent simplement et c'est déjà beaucoup des indications de mise en œuvre.

Sur Eduscol encore, la liste des productions graphiques attendues aux baccalauréats ES / L et S.

Je vous conseille encore la visite du portail national dédié à l'histoire, à la géographie et à l'éducation civique : <http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>

Il met à votre disposition un ensemble d'informations et de ressources.

Pour clore ce chapitre, je rappelle qu'actuellement **les adaptations des programmes** ont toutes été validées par l'IGEN d'histoire-géographie. Pour les obtenir me contacter : michel.heron@diplomatie.gouv.fr

Je signale que dans les classes de troisième et terminales (séries ES, Let S) on n'adapte pas.

SELO et sections internationales

1. Les SELO

C'est la circulaire n° 92-234 du 19 août 1992 (BOEN n°33 du 03 septembre 1992) qui définit les sections européenne et orientale.

Je rappelle expressément que ce sont les académies-partenaires qui fixent les programmes limitatifs des classes terminales **DNL histoire-géographie**. **Pour connaître ces programmes vous pouvez / devez, si besoin, me joindre.**

2. Les sections internationales

Concernant l'ouverture d'une section internationale (SI) et le recrutement des enseignants, consultez la page suivante :

<http://eduscol.education.fr/pid23147-cid57618/ouverture-et-recrutement-des-enseignants.html>

Les horaires et les programmes des SI sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/pid23147/sections-internationales>

L'arrêté du 9 février 2012 a fixé le programme de la classe de terminale ; **ce programme est donc maintenant connu de tous**. A la lecture des propositions de sujets qui remontent lors de la phase de conception des sujets d'examen, on en doute parfois.

Le **BO n°30 du 23 août 2012** contient, entre autres, plusieurs dispositions importantes :

- A.** la définition des épreuves d'histoire et de géographie de l'option internationale du baccalauréat (**OIB**);
- B.** la définition des programmes de troisième pour les élèves qui choisissent de suivre l'option internationale du diplôme national du brevet (**DNB**), des épreuves qui y conduisent et de leurs modalités.

Qu'il me soit permis de redire ici que **tous** les élèves des classes de troisième passent les épreuves communes du diplôme **national** du brevet avec, éventuellement, la mention internationale. **Le DNB est donc d'abord et avant tout un diplôme national** et les dispositions propres à ce diplôme sont communes à tous les élèves.

Assurer la formation artistique, culturelle des élèves

L'enseignement de l'histoire des arts (BO n°32 du 28 août 2010) au collège et au lycée constitue un enjeu majeur.

Cet enseignement obligatoire fait l'objet d'une épreuve au brevet des collèges. Ses modalités en ont été précisées dans le BO n°41 du 10 novembre 2011.

Afin de construire vos parcours culturels en collaboration avec des enseignants d'autres disciplines, je vous conseille le site www.histoiredesarts.culture.fr.

En lien avec l'enseignement de l'histoire des arts, je vous rappelle que dans le réseau AEFÉ, deux actions pédagogiques pilotes (APP) dites monde nous concernent au premier chef en dehors du Centenaire de 1914-1918. Je veux parler des APP suivantes : « **Les lieux de mémoire du monde** » et « **Les lieux et les images du sacré dans le monde AEFÉ** ».

A retenir encore

1. Les manifestations nationales

✚ Le Festival international de Géographie de Saint-Dié: <http://fig-st-die.education.fr/>
Edition 2014 du 3 au 5 octobre « **Habiter la terre** ». Pays invité : **Les Iles britanniques**

✚ Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois: www.rdv-histoire.com
Edition 2014 du 9 au 12 octobre « **Les rebelles** ».

2. Le Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD). Session 2014-2015

Pour l'année 2014-2015, le jury national du concours national de la Résistance et de la Déportation a arrêté le thème suivant : « *La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire* ». La Fondation pour la Mémoire de la Déportation a été chargée de l'élaboration d'un document pédagogique. Pour plus d'informations, on pourra consulter le site Eduscol dédié : <http://eduscol.education.fr/cnrd>.

3. Le Centenaire de la Grande Guerre 1914-1918

Sachez, pour terminer, qu'afin de commémorer la Grande Guerre, je travaille en partenariat avec la Mission du Centenaire. Un portail dédié a été ouvert www.centenaire.org

A l'occasion des **25 ans de l'AEFE** je souhaite que quelques actions emblématiques autour du centenaire et conduites dans le réseau puissent être mises en valeur.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous adresse tous mes encouragements en ce début d'année scolaire.

Michel HERON